



RD 974 21120 Til-Châtel

REÇU LE

27 DEC. 2024

COVATI

Til-Châtel le 22 décembre 2024

Monsieur Luc BAUDRY
Président de la COVATI
4 allée Jean Moulin
21120 Is-Sur-Tille

Monsieur le Président,

Suite à la réunion que nous avons eue avec vous le 11 décembre 2024, nous pouvons en tant qu'exploitant de l'aérodrome de Til-Châtel (LFET) donner un avis favorable au projet de parc photovoltaïque qui nous a été présenté sous condition d'inclusion au permis de construire rectificatif des points suivants :

- 1-une localisation des locaux techniques au Nord-Est du parc.
- 2-Un raccordement électrique par le nord (et toute autre localisation devra éviter une traversée de la piste 11-29 et tout terrassement à cet effet).
- 3-la voie d'accès prévue le long de la piste 11-29 devra être située à une distance minimum de 15m du bord de piste, avec un balisage ad hoc, étant entendu que le cadastre indique une distance de 30m entre le bord de piste et la parcelle agricole adjacente. Nous souhaitons être présent, avec les représentants de la COVATI et ceux de la société PHOTOSOL lors du piquetage précédant le début des travaux.
- 4-Le portail d'accès devra être installé dans l'axe de la voie d'accès pour éviter tout empiètement de la circulation automobile sur la bande de 15 m séparant la piste et la voie d'accès.
- 5-la localisation de la base de vie et de l'aire de stockage/approvisionnements seront situés à l'intérieur du parc photovoltaïque.

Je vous prie de bien vouloir recevoir mes bien cordiales salutations,

Denis MARTIN- GOUSSET
Président de l'aéroclub du Val d'Is

PS : copie par mail à photosol